

Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente, Maria PATTE

Assemblée Générale Extraordinaire

Modification de l'article 22 – Obligations comptables de l'association

Rappel de la rédaction actuelle :

« L'exercice comptable commence le 1er mai et se termine le 30 avril. »

Proposition de modification :

« L'exercice comptable commence le 1er juin et se termine le 31 mai. »

Cette modification des statuts devant être approuvée en Assemblée Générale extraordinaire, il est proposé de procéder à un vote à main levée, en l'absence d'opposition.

➤ **Résultat du vote : la modification est adoptée à l'unanimité.**

Entrée en vigueur : à compter de la saison 2027-2028.

A noter que pour la saison 2026-2027, l'exercice comptable commencera le 1^{er} mai 2026 au 31 mai 2027.

1

Assemblée Générale électorale

Élection des membres du Comité Directeur et des délégués à l'Assemblée Générale de la FFBB

❖ Élection des membres du Comité Directeur

Trois postes sont à pourvoir au sein du Comité Directeur. Trois candidatures ont été reçues :

- Mme Julie Galand, licenciée au club d'Est Béarn A.M.I. ;
- M. Jacques Moncade, licencié au club de 2MBS ;
- M. Frédéric Palacio, licencié au club de BIDOS.

L'Assemblée autorise un vote à main levée.

➤ **Résultat du vote : les trois candidats sont élus à l'unanimité.**

❖ Élection des délégués à l'Assemblée Générale de la FFBB

Conformément aux statuts, le nombre de licenciés du Comité permet la désignation de deux délégués titulaires et de deux suppléants pour représenter le Comité à l'Assemblée Générale de la FFBB.

À ce jour, deux candidatures ont été reçues pour les postes de délégués titulaires. Aucune candidature n'a été enregistrée pour les postes de suppléants.

L'Assemblée autorise un vote à main levée.

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Maria Patte ;
- M. Francis Bordenave.

- **Résultat du vote : les deux candidats sont élus à l'unanimité en qualité de délégués titulaires à l'Assemblée Générale de la FFBB.**

Ils représenteront le Comité lors de l'Assemblée Générale de la Fédération et y porteront les observations, propositions et questions émanant des clubs.

Assemblée Générale Ordinaire

Mme Maria PATTE, Présidente du Comité, accueille les membres présents, leur souhaite la bienvenue et procède à l'ouverture de la séance.

❖ **Intervention de M. Florent Lalaude, Président du club 2MBS**

En ouverture de l'Assemblée générale, un mot de bienvenue est adressé à Madame la Présidente du Comité départemental, aux élus, aux représentants des clubs, aux bénévoles, aux partenaires ainsi qu'à l'ensemble des personnes présentes.

Au nom des dirigeants, éducateurs, bénévoles, joueuses et joueurs du 2MBS, le Président remercie l'ensemble des participants de leur présence et de la confiance accordée par le Comité lui permettant d'accueillir cette Assemblée générale.

Il est rappelé que cette réunion constitue un moment privilégié d'échanges, de partage et de réflexion collective. Elle permet de dresser le bilan de la saison écoulée, de mettre en valeur le travail accompli par les clubs et leurs bénévoles, et de préparer ensemble l'avenir du basket départemental.

Une présentation du club 2MBS est ensuite effectuée. Le club compte 318 licenciés répartis comme suit :

- une section Micro-Basket regroupant environ 22 enfants ;
- une École de Basket ;
- cinq équipes de jeunes féminines, dont une évoluant au niveau régional, avec une équipe championne régionale ;
- sept équipes de jeunes masculines, dont une évoluant au niveau régional ;
- une équipe senior féminine ;
- quatre équipes seniors masculines.

Il est également souligné que le club 2MBS fonde son action sur des valeurs essentielles telles que le respect, l'engagement, la solidarité et la passion du basket. Son ambition est de permettre à chacun, quel que soit son âge ou son niveau de pratique, d'évoluer dans un environnement à la fois convivial, formateur et ambitieux. Le club s'attache à promouvoir une pratique sportive de qualité tout en transmettant les valeurs citoyennes qui l'accompagnent.

Grâce à l'implication des bénévoles, des entraîneurs, des partenaires et des familles, le club poursuit son développement et contribue activement au dynamisme du basket sur le territoire.

Enfin, la satisfaction d'accueillir les représentants des clubs du département est exprimée. Les participants sont invités à faire de cette Assemblée générale un temps d'échanges constructifs et de réflexion au service des projets et du développement du basket départemental. L'ensemble des personnes présentes est chaleureusement remercié et officiellement accueilli au sein des installations du 2MBS.

❖ **Intervention de Mme Lapeyre, Adjointe et représentant Mme Isabelle Péguilhé, la Maire de Mazerolles.**

Madame Isabelle Péguilhé, Maire, étant retenue par des obligations professionnelles, est excusée. Son message est lu en séance.

Dans son intervention, Madame le Maire présente également les excuses de Monsieur Bernard Dupont, Conseiller départemental en charge des sports, absent en raison d'une convalescence faisant suite à une intervention chirurgicale programmée de longue date.

Elle exprime sa fierté de pouvoir compter sur le club de basket 2MBS, partagé entre les communes de Mazerolles et de Malaussanne, et souligne la place importante qu'il occupe au sein de la vie locale.

Au-delà de ses résultats sportifs, le club est présenté comme un acteur essentiel sur la commune. Il permet aux enfants et aux jeunes de pratiquer une activité sportive dans un cadre éducatif et bienveillant, tout en transmettant des valeurs fondamentales telles que le respect, l'esprit d'équipe, l'engagement et le dépassement de soi.

Madame le Maire met également en avant le rôle social du club, qui favorise les rencontres entre les habitants, facilite l'intégration des nouveaux arrivants et contribue à renforcer les liens entre les générations. Les nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année participent activement à l'animation et au dynamisme des communes.

Elle adresse ses remerciements aux dirigeants, aux entraîneurs et à l'ensemble des bénévoles pour leur engagement, leur disponibilité et leur investissement, soulignant que le développement du club repose en grande partie sur leur implication.

Enfin, elle rappelle que la commune accompagne le club au travers des subventions qui lui sont attribuées et de la mise à disposition des équipements nécessaires à son fonctionnement. Ce soutien est présenté comme un investissement en faveur de la jeunesse, du sport et du vivre-ensemble.

En conclusion de son message, Madame le Maire rappelle qu'un club de basket ne constitue pas uniquement une association sportive, mais également un acteur majeur de la cohésion sociale, de l'éducation des jeunes et de l'animation du territoire.

Elle souhaite à l'ensemble des participants une excellente Assemblée générale.

❖ **Intervention de M. Baptiste Carrère, Maire de Malaussanne.**

Dans son allocution, l'intervenant salue Madame la Présidente du Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques, les élus, les dirigeants, les bénévoles, les éducateurs, les arbitres, les licenciés ainsi que l'ensemble des personnes présentes.

Il exprime sa satisfaction de participer à cette Assemblée générale, organisée à l'issue d'une semaine marquée par une actualité sportive particulièrement positive, notamment avec la montée du club phare du département.

Il rappelle que l'Assemblée générale constitue un temps fort de la vie du basket départemental, permettant de dresser le bilan de la saison écoulée, d'échanger sur les projets à venir et de réfléchir collectivement aux perspectives de développement de la discipline.

Il souligne également le travail accompli tout au long de l'année par les dirigeants, les bénévoles, les entraîneurs, les arbitres et l'ensemble des personnes qui contribuent quotidiennement au fonctionnement et au développement des clubs.

Il rappelle la place importante qu'occupe le basket dans le département et insiste sur les valeurs qu'il véhicule, notamment le partage, l'engagement, le respect, la solidarité, le dépassement de soi et l'esprit d'équipe. Il souligne que ces valeurs participent pleinement à l'éducation des jeunes licenciés. Il est également rappelé que le club 2MBS rassemble près de 300 licenciés, témoignant de son dynamisme et de son ancrage sur le territoire.

Il salue l'action du Comité Départemental, qui accompagne les clubs dans leur développement, favorise l'accès à la pratique pour tous, notamment au travers d'initiatives telles que le Basket Santé, et œuvre au développement du basket dans les Pyrénées-Atlantiques. L'engagement de la Présidente et des élus du Comité est particulièrement souligné pour leur contribution au renforcement du lien social et à la promotion du sport comme vecteur de cohésion.

Enfin, il adresse ses remerciements à l'ensemble des bénévoles du club 2MBS, dont l'engagement, la disponibilité et la passion constituent un élément indispensable au fonctionnement de l'association et, plus largement, à la vitalité du tissu sportif local.

Il formule le souhait que cette Assemblée générale soit riche en échanges constructifs, en perspectives ambitieuses et en décisions favorables au développement du basket départemental, avant de souhaiter à l'ensemble des participants une excellente Assemblée générale et une agréable journée.

RAPPORT MORAL de la Présidente

« Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs, Mesdames et Messieurs les partenaires,

Le Comité Départemental de Basket des Pyrénées-Atlantiques tient à remercier chaleureusement le club 2MBS pour la qualité de son accueil, son engagement et son implication dans l'organisation de cette Assemblée Générale.

Nos remerciements s'adressent également à la municipalité pour la mise à disposition des infrastructures, contribuant au bon déroulement de cette réunion dans des conditions optimales.

L'Assemblée Générale constitue un temps fort de la vie associative, sportive et institutionnelle de notre Comité. Elle permet de dresser le bilan des actions conduites, d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les enjeux à relever et de définir collectivement les orientations à venir.

Une gouvernance renforcée

La saison écoulée a marqué une étape importante dans la structuration du Comité. Après plusieurs années de fonctionnement incomplet, le Comité Directeur atteint désormais son effectif complet de 25 membres grâce à l'intégration de trois nouveaux élus. Leur engagement mérite d'être salué.

Une mention particulière doit être adressée à Claude Pontacq, dont le sens de l'intérêt général a permis cette évolution. Son investissement constant au sein des commissions, ainsi que son expérience, constituent des atouts précieux pour notre Comité. Nous le remercions chaleureusement pour toutes ces années au cours desquelles il a œuvré sans relâche au service du basket départemental, ainsi que pour l'engagement qu'il continuera d'apporter dans les années à venir.

Une dynamique sportive et associative solide

La saison 2025-2026 confirme la vitalité du basket dans notre département. Cette dynamique repose avant tout sur l'engagement quotidien des bénévoles, dirigeants, éducateurs, arbitres, officiels et licenciés. Leur implication demeure le fondement de notre développement et de notre rayonnement territorial.

Le Comité poursuit son action autour d'objectifs clairs : accompagner les clubs, favoriser l'accès à la pratique pour tous et promouvoir les valeurs essentielles du basket : respect, solidarité, engagement, inclusion et plaisir de jouer.

Formation et structuration : des résultats encourageants

Les actions menées en matière de formation témoignent de cette volonté de structuration :

- 27 éducateurs ont obtenu un Brevet Fédéral ;
- 10 candidats ont validé la première session du Certificat de Spécialisation organisée par le Comité ;
- 35 arbitres stagiaires ont été formés.

Ces résultats illustrent une forte mobilisation collective en faveur de la formation et de la pérennisation des compétences au sein de nos clubs.

Réussites sportives

Les clubs du département se sont illustrés dans les différentes compétitions régionales et nationales, obtenant de nombreux titres, qualifications, places en finale et maintiens dans des championnats particulièrement exigeants.

Le Comité adresse ses félicitations à l'ensemble des joueurs, joueuses, entraîneurs, dirigeants et bénévoles qui contribuent au rayonnement du basket départemental.

La saison restera également marquée par le retour de l'Élan Béarnais au plus haut niveau du basket français. En remportant la finale des play-offs de Pro B, le club retrouve la Betclic Élite après trois années

d'absence. Cette accession constitue une immense fierté pour l'ensemble du territoire et pour toute la famille du basket des Pyrénées-Atlantiques.

Le Comité adresse ses plus sincères félicitations à l'ensemble du club pour cette remarquable réussite.

Des enjeux persistants

Malgré ces éléments positifs, plusieurs défis demeurent :

- le renouvellement du bénévolat ;
- l'accompagnement des dirigeants ;
- la fidélisation des licenciés ;
- le recrutement et la formation des officiels et des éducateurs ;
- l'adaptation aux évolutions sociétales.

Dans un contexte marqué par une légère baisse du nombre de licenciés, il est essentiel de renforcer l'attractivité de notre discipline, de fidéliser les pratiquants et de soutenir l'engagement bénévole.

Développement et inclusion

Le Comité poursuit et renforce ses dispositifs d'accompagnement :

- soutien au service civique ;
- actions de formation ;
- développement du 3x3 ;
- promotion du micro-basket, du basket santé et du vivre-ensemble.

La création d'une commission « Vivre Ensemble » marque une avancée importante. Elle vise à structurer une politique d'inclusion et à favoriser l'accès à la pratique pour tous les publics. Cette démarche s'inscrit également dans une dynamique régionale soutenue par la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Le micro-basket, notamment, constitue un levier de développement prometteur, permettant de renforcer les liens entre les clubs, les familles et les jeunes pratiquants.

Une gestion financière maîtrisée

Grâce à une gestion rigoureuse, le Comité conserve une situation financière saine, lui permettant de maintenir ses actions malgré un contexte budgétaire contraint.

Les priorités demeurent :

- le soutien à la formation ;
- l'accompagnement des clubs ;
- le développement des actions techniques.

Dans cette même logique, le Comité a décidé de renforcer ses moyens humains avec le recrutement, dès la saison prochaine, d'un alternant préparant le diplôme de « Chargé de Développement de Structure Sportive Associative » (CDSSA), afin de soutenir l'équipe salariée et les élus dans leurs missions au service des clubs.

Structuration et modernisation

La saison 2025-2026 a également vu le lancement d'un important travail de structuration et de développement du Comité.

Ce projet vise à renforcer l'organisation interne afin de la rendre plus lisible, plus efficace et mieux adaptée aux enjeux futurs. Il repose notamment sur la clarification des missions des élus et des commissions, l'amélioration des circuits de décision, la planification régulière des réunions ainsi que le suivi des actions à travers des indicateurs de pilotage.

La pérennisation des réunions de secteur et de la réunion de début de saison constitue également un axe fort de ce projet afin de maintenir un dialogue permanent avec les clubs.

Cette démarche doit permettre une meilleure répartition des responsabilités et favoriser l'implication de chacun dans le projet collectif porté par le Comité.

Préserver les valeurs de notre sport

Le Comité réaffirme son attachement à la promotion d'un climat sportif respectueux et bienveillant. Les

incivilités, comportements déplacés et violences n'ont pas leur place dans nos gymnases.

Le respect des officiels, des adversaires, des encadrants, des bénévoles et des jeunes pratiquants doit demeurer une exigence partagée par l'ensemble des acteurs du basket.

Le basket est bien plus qu'un sport. Il constitue un formidable vecteur d'éducation, de citoyenneté, de cohésion sociale et d'épanouissement personnel. La préservation et la transmission de ces valeurs restent au cœur du projet porté par le Comité Départemental.

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des acteurs qui contribuent, chaque jour, à la vitalité de notre discipline :

- les membres du Comité Directeur et des commissions ;
- les arbitres, officiels et formateurs ;
- les salariés des clubs et du Comité ;
- les partenaires et les collectivités ;
- les bénévoles.

Conclusion

Le Comité Départemental de Basket des Pyrénées-Atlantiques poursuivra son action avec ambition, en s'appuyant sur l'engagement de l'ensemble de ses acteurs.

La saison 2026-2027 devra nous permettre de poursuivre cette dynamique collective, au service des clubs, des licenciés et du développement du basket sur l'ensemble de notre territoire.

Notre objectif demeure inchangé : construire collectivement l'avenir du basket sur notre territoire, dans un esprit de solidarité, de responsabilité et de passion.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un très bel été. »

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juillet 2025

M. Francis BORDENAVE, Secrétaire Général du Comité Départemental 64, présente le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juillet 2025, tenue à Gotein.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

➤ **Résultat du vote : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

RAPPORT MORAL du Secrétaire Général

« Vous avez tous reçu mon rapport d'activité pour cette saison ainsi que tous les rapports des différentes commissions, et comme d'habitude, je suis certain que vous les avez bien tous lu. Pour ceux qui ne l'ont pas fait, je vais vous en faire un résumé et un complément, tout en répétant parfois quelques points qui viennent d'être abordé par la présidente.

Je voulais d'abord remercier le club de 2MBS ainsi que la municipalité de Mazerolles pour l'accueil dans cette salle aujourd'hui. Je voulais aussi saluer plus particulièrement Florent Lalaude qui a décidé d'arrêter sa carrière avec l'équipe 1 de son club après une très belle carrière mais qu'on reverra sûrement sur les terrains avec les équipes réserves ; il va continuer à donner à son club en ayant pris la présidence. 2MBS est un club qui a su fusionner très intelligemment 2 entités Mazerolles et Malaussanne pour n'en faire qu'un particulièrement dynamique avec son équipe 1 fidèle à la nationale 3 et ses équipes de jeunes qui brillent en département et en région. Ce club nous fournit aussi à partir de ce jour un troisième élu au comité directeur, le quota maximum autorisé par nos statuts ; preuve qu'ici, les gens savent ce que veut dire le bénévolat en donnant pour les autres sans attendre forcément des remerciements en retour.

Le bénévolat, c'est ce qui vous guide tous les jours, vous les dirigeants de club, pour faire vivre et animer votre structure.

C'est ce qui conduit nos élus à s'investir dans une ou plusieurs commissions selon ses possibilités, ses disponibilités et ses connaissances. Avec 3 nouveaux élus, nous allons être enfin au complet. J'espère que tous, nous allons ensemble continuer à améliorer nos relations avec vous. Certes, parfois, vous estimez que notre réponse est un peu longue à venir, ou ne vient pas du tout. Nous nous engageons à essayer d'améliorer ce point qui nous a été reproché lors de nos réunions de secteurs.

Mais le bénévolat, vous le voyez bien dans vos clubs, il a ses limites, surtout depuis la crise du COVID. Il atteint aussi ses limites au comité qui a décidé de professionnaliser certaines fonctions. C'est dans ce but que nous recherchons un alternant à la rentrée prochaine qui bénéficiera d'une formation proposée par l'IRFBB sous la direction de la ligue Nouvelle Aquitaine. Cette formation de Chargé de Développement de structure sportive et associative pourrait nous permettre de recruter un futur responsable administratif qui pourra aider les élus dans toutes les démarches administratives qui sont très chronophages, d'améliorer les relations salariés/ élus qui ne sont pas évidentes à entretenir avec la plupart des élus encore actifs.

Dans le souhait de se structurer davantage, le comité directeur a décidé récemment de prendre en location un local technique qui va nous permettre de stocker mieux tous nos panneaux de mini basket. Avec cet espace supplémentaire, d'autres investissements en matériel pourront être dorénavant envisageables.

Ces nouvelles directions prises par le comité sont en partie responsable de l'augmentation des licences de 2€ appliquées la saison prochaine. Cela ne suffira sûrement pas pour arriver à un équilibre en fin de saison, des réductions de dépenses seront sûrement encore nécessaires alors que les montants de subventions départementales et nationales baissent d'années en années.

Mais, comme vous avez pu le lire dans le compte rendu de notre dernier CODIR, pour la saison prochaine, nous poursuivrons notre politique d'aide aux clubs :

- La gratuité d'une formation BF par club vous sera proposée.

- L'aide financière sur la prise d'un service civique par l'intermédiaire de la NAQ sera reconduite.

Faisons un point rapide sur les compétitions.

Comment ne pas commencer par saluer la montée de l'Elan Béarnais en BETCLIC Elite. Superbe dernière rencontre de cette finale en 3 manches ce jeudi où nous étions nombreux à être venus les encourager. Quelle alléchante perspective de voir de grosses rencontres et de belles équipes au palais des Sports la saison prochaine. Félicitations aux joueurs, staff et dirigeants pour ce magnifique résultat, ce club reste une locomotive pour notre département et les bonnes relations Comité Club que nous entretenons vous ont permis de bénéficier d'offres attrayantes pour retourner au Palais.

On ne peut qu'associer à ce résultat le titre de champion U18 Elite remporté par le club, ce qui montre que ce club sait aussi s'intéresser aux jeunes.

Toutes nos équipes évoluant en championnats nationaux se maintiennent et seront rejoints en NF3 par LONS.

Vous avez pu lire dans mon rapport quelques résultats régionaux et interdépartementaux. Je ne veux vexer aucun club, d'autres ont eu de beaux parcours avec leurs équipes et je ne peux pas citer tout le monde, veuillez m'en excuser. Je veux juste souligner les très bons résultats en équipes féminines seniors et jeunes à tous les niveaux : plusieurs finales, plusieurs titres. Bravo Mesdames et Mesdemoiselles.

Le championnat interdépartemental U15F et U18F attire toujours autant. La Gironde va se joindre à nous à la rentrée prochaine ce qui enlèvera une place qualificative à notre département.

Dans nos compétitions départementales, dont le palmarès s'affiche maintenant, 21 clubs différents ont remporté au moins un titre ce qui démontre une montée de niveau général dans tous les clubs.

Bien sûr, il y a aussi des déconvenues pour certaines équipes qui enregistrent des descentes, peu d'espoirs de repêchage en région excepté celui d'Oloron en PNM qui a été confirmé cette semaine.

En département, vous avez reçu le ranking cette semaine avec le niveau auxquels vos équipes sont qualifiées. Vous avez jusqu'au 14 juillet pour nous retourner vos intentions d'engagement en seniors DM1 DM2 et DF1 et en jeunes préligue. Pour les autres catégories seniors, vous avez jusqu'au 30 août et pour les jeunes jusqu'au 6 septembre.

Concernant la nouvelle formule de championnat senior en 2 phases sur toutes les catégories, les avis recueillis lors de nos réunions de secteurs sont généralement très positifs avec une attractivité et un intérêt sur la saison entière très intéressants.

Concernant les championnats jeunes, j'insisterai une dernière fois sur le fait d'engager vos équipes au plus juste niveau que vous estimez pour elles. Ne vous engagez en préligue que si vous êtes vraiment intéressés pour aller en ligue avec effectif au niveau et encadrement correspondant aux obligations des entraîneurs. Prioriser l'engagement en préchampionnat si votre équipe a déjà au départ un niveau correct plutôt que de la mettre en brassage.

Tout ceci nous permettra d'avoir dès septembre, une première phase intéressante pour tout le monde.

Les commissions technique et compétition 5x5 ont réuni cette semaine, dirigeants et entraîneurs de catégorie U11 pour proposer une nouvelle formule de pratique à partir de septembre prochain. Elles vous présenteront en fin d'assemblée la formule qui vous a été envoyée.

Merci à tous les dirigeants et entraîneurs des 17 clubs qui ont participé à cette réflexion. Cependant, nous sommes en attente de la FFBB pour la validation de l'utilisation de l'emark mini pour la formule proposée.

Un des changements de cette saison a été la programmation par le comité des rencontres U18 M et F le dimanche à 13h. Cela devait permettre de réduire les nombreuses indisponibilités de vos jeunes arbitres et ainsi pouvoir mieux les accompagner dans leurs nouvelles fonctions. Vous vous en êtes surtout servi pour désengorger les samedis après-midi très chargés en rencontres de jeune. Nous insistons pour que les clubs qui ont des jeunes U18 arbitres stagiaires maintiennent bien leurs rencontres le dimanche afin que ceux-ci puissent arbitrer le samedi. Il n'y a que comme cela, qu'on pourra continuer efficacement la formation pratique de ces jeunes sans les écœurer.

Car des arbitres, on en a besoin tous, on en cherche tous. La FFBB a donc apporté quelques modifications au pacte tous engagés. Vous avez dû les recevoir par EFFBB mais en voici quelques points importants à retenir :

Valorisation et reconnaissance

2 BONUS pour les clubs les plus impliqués

- Si le club présente plus de stagiaires que son engagement de la saison, il peut bénéficier d'un crédit pour la saison suivante, sous condition de réussite de l'examen
- Pour fidéliser un nouvel arbitre actif, création d'un BONUS sous forme de crédit de stagiaire pour un club dont l'arbitre, après son passage d'examen, fait deux saisons en arbitrant au moins 20 rencontres et assiste au moins à un stage par saison.
- N : je passe mon examen
- N+1 et N+2 : j'arbitre mini 20 rencontres et participe mini à 1 stage par saison
- N+3 : Mon club d'origine bénéficie d'un crédit de 1 stagiaire pour la saison.

Pendant les deux premières années d'activité, un arbitre peut demander à être désigné dans son club

- Obligatoirement avec un arbitre neutre expérimenté, qui a accepté d'être tuteur, et en Arbitre 2
- Possible le samedi ou le dimanche ou les deux (afin de pouvoir jouer et arbitrer)
- Versement de l'indemnité de rencontre mais pas d'indemnité km
- Le tuteur accompagnateur touchera une prime de 10 € (minimum, payée par les amendes collectées par le comité

POUR RAPPEL : Le stagiaire doit avoir une **participation active** durant la formation. En cas d'absence ou de passivité excessive, le formateur a toute latitude pour exclure le stagiaire de la formation, après en avoir averti son club, il ne comptera alors pas dans les engagements de son club

Le Pacte #TousEngagés prendra désormais uniquement en compte les licences avec extension « compétition » hors Mini-basket, donc à partir des U12 afin de centrer les engagements sur les clubs qui ont le plus besoin d'arbitres les week-ends

Révision des seuils d'engagement de détection

- Moins de 80 licences « compétition » U12 et + : envoi d'un stagiaire toutes les 2 saisons

- Entre 80 et 240 licences « compétition » U12 et + : envoi d'un stagiaire par saison
- Plus de 240 licences « compétition » U12 et + : envoi de 2 stagiaires par saison

Identifier clairement les fonds destinés à l'arbitrage

- Faire clairement apparaître dans les dispositions financières (CD / LR / FFBB) le montant du fond de formation
- Faire clairement apparaître dans les dispositions financières (CD / LR / FFBB) le montant du fonds de développement
- Lors de la présentation du rapport financier à l'AG, le trésorier (CD / LR / FFBB) devra présenter le budget des actions réalisées grâce au fond de formation, grâce au fonds de développement et grâce au montant reçu par les amendes.

Révision des pénalités financières en cas de non-respect de l'engagement de détection, qui seront fonction du niveau de pratique non professionnel le plus haut dans le club, par arbitre manquant

- Pré national et CF : 500€
- Régional non qualificatif CF : 350€
- Autres clubs : 200 €

Un club qui ne respecterait pas ses engagements plusieurs années consécutives verra DOUBLER sa pénalité de la saison précédente.

Révision de la répartition des amendes

- 50% pour le Comité Départemental
- 20% pour la participation au financement des outils numériques (Teach'up, Application...)
- 15% pour la fédération (Coupe de France des arbitres, Trophée et pin's de valorisation, livre tutorat, mallette de l'arbitrage...)
- 15% pour la Ligue Régionale (compte rendu annuel de l'activité du CTO sur la formation de formateurs et le suivi des formations dans les comités / écoles d'arbitrage, envoyé aux CD, aux clubs et à la FFBB)

9

Les montants perçus par les amendes doivent être 100 % dédiés aux actions en faveur de l'ARBITRAGE. En cas de non-respect de cet engagement, la FFBB récupérera les montants collectés par l'organisme défaillant.

Généralisation du tutorat : le comité le pratique déjà

Création d'un module E-learning sur « gestion du stress » et un module sur la « gestion des conflits »

- Qui soit ludique et très pratique
- Qui sera intégré dans la formation initiale de l'arbitre départemental
- Une version allégée pour les JAP et les arbitres clubs sera créée.

L'arbitre communique ses DISPONIBILITES

- Le délai minimum sera fixé par le comité.
- L'arbitre peut, en dessous de ce délai, se signaler disponible mais ne sera pas prioritaire.

Mallette de l'arbitrage rénovée et dématérialisée

- Refaire la « mallette de l'arbitrage » pour qu'elle soit un outil clé en main, 100% digital et gratuit, adapté pour que tout licencié de bonne volonté qui souhaite former des jeunes de son club ait tous les éléments pour qu'ils apprennent les bases
- Le club sera incité à offrir aux participants 1 t-shirt « J'aide mon club » pour les valoriser et les protéger

MODERNISATION ADMINISTRATIVE

Création d'un onglet « Pacte #TousEngagés » dans l'espace FBI du club.

- Le club y saisit le(s) licencié(s) qu'il envoie en formation
- Le club y saisit ses dérogations ou crédit
- Le comité fait l'extraction qui permet la vérification des engagements et, le cas échéant, le calcul des amendes

- Le club y voit son nombre de licenciés « compétition » U12 et + de N-1
- Création d'une application « Arbitre FFBB » pour, entre autres :
- Saisie des DISPONIBILITES
 - Consultation des désignations
 - Partage de contenu de formation / Quizz mensuels / Coupe de France des arbitres
 - Consulter le code de jeu

Beaucoup de chose à créer coté fédération.

Du travail administratif pour les clubs mais, au moins vous saurez plus facilement où vous en êtes. Ensuite, la CDO fera le contrôle de vos déclarations.

Comme discuté en réunions de secteur, la CDO vous alertera des renvois de convocation de vos arbitres pour que vous ayez une meilleure connaissance de l'activité de ceux-ci.

La CDO, sous la houlette d'Aurélien Zanette, a eu une activité très soutenue comme vous avez pu le lire sur le rapport qui vous a été envoyé. Cette année, le stage d'Aout a du mal à se remplir, la formation soirée et Week-end a séduit cette année seulement 4 stagiaires du 64. Après plusieurs saisons où nos formations étaient complètes, cette baisse de candidats est inquiétante.

Nous avons changé de répartiteur en cours de saison avec la prise de poste de Jean Philippe Hoareau en remplacement de Florina Lorenzo pour les désignations en seniors ; il a été accompagné de Patrick Olivier qui gérait plus particulièrement les désignations sur les matchs de jeunes. Je remercie encore Jean Philippe et Patrick pour ce travail très chronophage dû principalement au manque de sérieux de certains arbitres et aux demandes de dérogation tardives émises par les clubs.

Mes remerciements s'adressent aussi à José Soarès et toute son équipe de formateurs pour leur travail qualitatif effectué, ce qui permet à de nombreux jeunes arbitres passionnés d'évoluer toujours vers un meilleur niveau. Merci, bien sûr, à tous nos arbitres qui acceptent de prendre le sifflet tous les week-ends, parfois dans des conditions difficiles. Ils ne doivent pas se sentir seul face à toute forme d'incivilité qui peut se manifester sur une rencontre.

10

Il y a eu une augmentation d'ouverture de dossier disciplinaire cette saison mais paradoxalement, **la commission « Société et Mixités »** n'a été pas sollicitée dans son rôle de médiation.

La fédération a modifié les obligations médicales des arbitres pour la saison prochaine. Vous vous souvenez les discussions passionnées de la fin de saison dernière sur le sujet qui vous a conduit à envoyer une pétition à la FFBB. Même si la forme n'a pas été appréciée par la commission médicale fédérale (notre médecin départemental et régional peut vous le témoigner), les lignes ont fortement bougé. Vous avez reçu cette semaine les nouvelles dispositions.

La principale information est que pour les arbitres clubs :

- Si on a une licence joueur avec certificat médical ou attestation, il n'y a plus besoin de dossier médical quel que soit son âge.
- Si on a une licence « dirigeant », il faut remplir le questionnaire spécifique arbitre qui engage sa propre responsabilité par la sincérité des réponses. A la fin du questionnaire, il faudra attester de la réponse négative à l'ensemble des questions, signer et dater l'attestation jointe au questionnaire et l'adresser à son club. *Le club est responsable de contrôler la validation du questionnaire arbitres et d'enregistrer la date de réception du questionnaire permettant d'attester sa période de validité pour la saison en cours.*
- *Pour les arbitres officiels, les arbitres joueurs jusqu'à 40 ans n'ont pas besoin de dossiers médicaux.*
- Tous les arbitres non joueurs et les arbitres joueurs de + de 40 ans ont besoin d'un dossier médical mais différents selon les cas.

La commission médicale et la commission Qualification pourront vous développer le sujet si besoin dans les questions diverses.

Concernant **la commission qualification** justement, nous avons enregistré cette saison **7931 licenciés** qui correspond à une baisse d'environ 2% comme la tendance régionale et nationale. Nous savons que le plus dur est de conserver ces licenciés dans notre société de consommation où le mot engagement ne veut plus rien dire.

Résultat plus mitigé cette saison avec nos **sélections U13**, les générations se suivent mais ne se ressemblent pas. Seule l'équipe masculine s'est qualifiée pour le TDE. 5 filles du 64 y ont participé dans une équipe mixée avec le CD47. 4 jeunes de cette génération (2 filles et 2 garçons) intégreront le pôle espoir à la rentrée prochaine. En complément sur cette génération, Romy Pannetier de l'EB PAU NE a représenté le secteur sud de la NAQ à la finale nationale du « challenge benjamins ».

La commission Technique a eu une activité soutenue durant toute la saison. Sous la houlette de Florent Dechaumet, un projet de partenariat comité clubs est né. Pour structurer nos relations, une convention comité / clubs a été proposée à tous les clubs concernés par la mise à disposition de leurs salariés pour travailler sur des camps de perfectionnement par secteurs ou sur nos stages. Nous remercions les dirigeants de clubs qui ont trouvé un intérêt à ce projet.

La commission technique a aussi la charge de la formation des techniciens. Quelques chiffres que vous pourrez retrouver plus en détails sur le rapport envoyé :

- 37 BF validés cette saison

Pour la première fois, le BF adulte a été dispensé sur les présentiels en collaboration avec Rémy Conderanne salarié du club de 2MBS qui a suivi la formation nécessaire pour être formateur.

- 10 techniciens ont validé le CS1
- 2 techniciens ont validé le DE JEPS
- 5 sont en attente de résultats du BP JEPS.

A noter que dans le cadre d'un accord ligue Occitanie, NAQ et CD 64, il a été convenu d'ouvrir les inscriptions au BPJEPS organisé à Tarbes aux clubs limitrophes du département des Pyrénées-Atlantiques (64).

- 15h de formation continue ont été proposées aux entraîneurs ayant besoin de respecter le statut de l'entraîneur.

A noter que nos camps d'été se remplissent toujours aussi vite.

L'activité 3x3 est principalement proposée sur la deuxième partie de saison jusqu'en juillet.

La mise en place reste difficile avec un tournoi annulé faute d'inscription. La différence doit être faite entre le tournoi festif de club et un tournoi qualificatif où les équipes viennent chercher un résultat. Les clubs seront davantage sensibilisés sur ce point la saison prochaine.

Emma, notre chargée de développement se tient à votre disposition pour vous aider à organiser de l'initiation dans votre club, à mettre en place un tournoi, etc... La Finale Départementale du Summer tour ligue NAQ se déroulera le samedi 25 juillet à la concession Suzuki de Bassussarry). Nous espérons que cette manifestation sera un succès et que davantage de clubs organiseront l'an prochain des tournois qualificatifs.

Une satisfaction : la création du premier club dans le département consacré qu'au 3x3 : le BAB 3x3 basé à Biarritz.

Le Pôle communication évènementiel reste un pôle important pour faire parler de nos activités.

La communication moderne par les réseaux sociaux, site internet est obligatoire pour toucher un maximum de licenciés. JérémY Chabanne veille à la publication et la mise à jour de toute information. La communication plus officielle par mail avec l'envoi de newsletters, éphémérides et notes reste nécessaire. Je saluerais le gros travail effectué par notre stagiaire en communication, Lucie Cornille, particulièrement efficace sur toutes les manifestations de cette fin de saison.

Je vous rappelle la nécessité de renouveler votre affiliation avant le 30 juin : à hier soir, seulement 14 clubs l'avait fait. N'oubliez pas non plus de licencier en premier votre président afin de pouvoir valider vos autres licences. Continuez à sensibiliser vos référents licence club sur la nécessité de contrôle impératif

des préinscriptions avant validation. Ils auront, tout comme vos licenciés, des aides intégrées dans FBI pour remplir plus facilement le formulaire de licence.

N'hésitez pas à inciter vos licenciés à prendre l'assurance proposée par la FFBB. De nombreux cas ont montré que les assurances personnelles comprennent souvent une clause d'exclusion d'indemnisation en cas d'accident dans le cadre d'une pratique fédérale.

Vous retrouverez tous ces points évoqués plus en détail dans les rapports des responsables de commission. La commission Vivre ensemble dont vous a parlé la présidente commencera son activité réellement en début de saison prochaine.

Je terminerai ma longue litanie par des remerciements

Un grand merci à Anne et Nathalie qui m'épaulent dans ma fonction de secrétaire général. Merci à Emma, Karine et José qui travaillent plus directement avec vous et vos licenciés, pour leur disponibilité et dévouement. Merci à tous les élus pour leur travail fourni tout le long de la saison dans les différentes commissions, certains étant membres de plusieurs commissions.

Merci à tous les clubs qui nous accueillent et nous offrent leurs salles pour des réunions, des stages, des entraînements de jeunes, des formations, etc.... Sans vous, nous ne pourrions pas travailler.

Enfin, merci à vous tous, dirigeants de clubs, pour le travail quotidien fourni pour faire vivre vos structures et ainsi développer la pratique de notre sport.

Merci à vous de m'avoir écouté

Bonnes vacances à tous »

1^{ère} partie des récompenses.

Appel des clubs demi-finalistes de la Coupe des PA et des Trophées afin qu'ils viennent retirer leur(s) bon(s) d'achat « Performance » :

- Urcuit
- Anglet
- Luy de Béarn
- L'Aviron Bayonnais
- Pau Nord Est
- Asmur
- Sames
- Lons
- Hendaye

Remise des Lettres de félicitation

- **M. Laurent Cédé** (Idron) : bénévole du club, ancien joueur et actuellement entraîneur de l'équipe U18.
- **M. Gilles Duclos** (Idron) : entraîneur de l'équipe féminine U18. Après avoir encadré les U15, il a également été entraîneur pendant de nombreuses années au sein du club de Sainte-Suzanne, aujourd'hui disparu.
- **Mlle Emma Féo** (Pau Nord Est) : très jeune bénévole particulièrement investie dans son club. Membre du comité directeur, animatrice de la section handi-basket, arbitre départementale et diplômée du BF Enfants cette saison, elle présente déjà un parcours remarquable.
- **M. Florent Nadeau** (2 MBS) : très impliqué dans le développement du basket 3x3 au sein de son club. C'est à ce titre que la commission 3x3 a souhaité lui adresser ses félicitations.
- **M. Iban Onnainty** (Gaztiak Gotein) : bénévole très investi dans la vie et le développement de son club.
- **Mme Céline Salerno** (Luy de Béarn) : membre du comité directeur, entraîneur d'une équipe de jeunes et actrice majeure du développement de la section loisir de son club.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Jean-Bastien LACROIX, Trésorier du CD64

LE COMPTE DE RESULTAT

I. Quelques chiffres : ce qu'on dépense, ce qu'on gagne et ce qui nous reste.

- 819 651 € en dépense
- 827 638 € en recette
- Le résultat : + 7 987 €

II. D'où viennent nos ressources ?

Nos principales ressources proviennent des subventions, des camps et stages, des licences et engagements, des événements (finales, tournois...) ainsi que des produits financiers générés par nos placements.

Le principal poste de recettes reste toutefois celui des licences, qui représente à lui seul près de **80 % du budget**. Cela souligne l'importance de poursuivre le développement du nombre de licenciés.

III. Comment sont utilisées nos ressources ?

Les dépenses se répartissent entre plusieurs postes, dont le fonctionnement, qui représente **14 % du budget**.

Ce poste comprend notamment l'organisation des différents événements, des stages et camps de basket, la redevance reversée à la FFBB et à la Ligue, ainsi que les dépenses liées aux compétitions (tournois, finales, etc.).

Enfin, les charges de personnel (salaires et charges sociales) sont ventilées sur l'ensemble de ces activités.

➤ **Vote du compte de résultat à l'unanimité.**

13

LE BUDGET PREVISIONNEL.

Vous retrouverez globalement les mêmes tendances que précédemment, avec toutefois une légère augmentation des dépenses dans la plupart des postes, ce qui est malheureusement constaté de manière générale. Le budget reste équilibré, mais son maintien nécessitera une vigilance particulière sur les derniers mois de l'exercice.

Questions sur le budget

Question de M. Guilhem Massip

M. Guilhem Massip demande des précisions concernant l'augmentation de **10 €** du coût des licences pour la saison à venir, répartie comme suit : **6 € pour la FFBB, 2 € pour la Ligue et 2 € pour le Comité**.

Il souligne que cette hausse, qui s'ajoute à celle appliquée à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024, représente un coût supplémentaire significatif pour les clubs. Il s'interroge sur les motifs de cette augmentation et rappelle que les parts fédérale et régionale des licences sont intégralement supportées par les clubs.

Réponse de Mme Maria Patte

Mme Maria Patte indique que cette augmentation suscite effectivement des interrogations, y compris au sein du Comité.

Elle précise que, d'après les informations dont dispose le Comité, la hausse de **6 €** décidée par la FFBB est liée au contexte inflationniste ainsi qu'à la situation budgétaire de la Fédération, qui avait présenté un budget déficitaire lors de sa dernière Assemblée Générale. Elle ajoute que les motivations détaillées de cette décision relèvent de la FFBB et elle invite les clubs qui seront présent à poser la question à l'occasion de sa prochaine Assemblée Générale.

S'agissant de l'augmentation de **2 €** de la part du Comité, Mme Patte rappelle qu'aucune revalorisation n'avait été appliquée depuis plusieurs saisons. Cette évolution a pour objectif de soutenir les projets de développement portés par le Comité.

Enfin, elle précise que les raisons de l'augmentation de la part de la Ligue seront exposées par M. Benoît Ducasse au cours de son intervention.

Intervention de M. Benoît Ducasse, Trésorier de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

M. Benoît Ducasse confirme que, selon les informations communiquées par le Président de la FFBB, l'augmentation de la part fédérale de la licence est principalement motivée par le contexte inflationniste et par la situation financière de la Fédération, marquée par un déficit important, notamment en raison des coûts liés aux équipes de France.

S'agissant de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, il indique que celle-ci est également confrontée à une hausse de ses charges et à une baisse de ses subventions. Malgré ce contexte, la Ligue a fait le choix de maintenir l'ensemble de ses actions ainsi que ses effectifs, plutôt que de réduire son niveau d'activité.

Il rappelle enfin que la part régionale de la licence n'avait pas été revalorisée depuis quatre saisons. L'augmentation de **2 €** proposée pour la saison à venir a pour objectif de préserver l'équilibre budgétaire de la Ligue tout en lui permettant de poursuivre le développement de ses missions.

M. Guilhem Massip fait part de son inquiétude quant aux conséquences de l'augmentation du coût des licences pour les clubs et leurs licenciés. Il estime que cette hausse pourrait constituer un frein au développement des effectifs et rappelle que le renforcement des Ligues et des Comités repose avant tout sur la solidité des clubs.

En réponse, **Mme Maria Patte** précise que les augmentations des parts de la Ligue et du Comité n'ont pas vocation à renforcer leurs structures, mais à leur permettre de maintenir un fonctionnement équilibré et de continuer à assurer un service de qualité auprès des clubs. Elle rappelle que ces parts n'avaient pas été revalorisées depuis plusieurs années et que les ressources du Comité sont principalement consacrées à son fonctionnement, notamment aux charges de personnel, ainsi qu'au financement des actions et des services proposés aux clubs.

Elle souligne enfin que l'augmentation la plus importante demeure celle de la part fédérale.

M. Guilhem Massip indique qu'il aurait souhaité que les revalorisations soient plus limitées mais appliquées de manière régulière, plutôt qu'une augmentation significative mise en œuvre en une seule fois. Il souligne également les difficultés rencontrées par les clubs, cette décision intervenant alors que les campagnes de réinscription sont déjà largement avancées.

Un **représentant du club d'Idron** partage cette analyse et estime qu'une augmentation progressive serait davantage comprise et acceptée par les licenciés. Il précise que son club ne répercutera pas la totalité de la hausse afin d'en limiter l'impact sur les adhésions.

Mme Maria Patte prend note de ces remarques et reconnaît qu'une évolution plus régulière des tarifs pourrait être envisagée à l'avenir. Elle rappelle toutefois que, malgré cette augmentation, le coût de la pratique du basket reste globalement compétitif au regard d'autres activités sportives.

Le trésorier du club de Biarritz souligne par ailleurs l'importance de distinguer le coût de la licence de celui de l'adhésion au club.

En réponse, **Mme Maria Patte** précise que les principales interrogations concernent la part fédérale de la licence, qui relève de la compétence de la FFBB. Elle indique que ces préoccupations ont déjà été remontées auprès de la Fédération et invite les clubs présents à participer à la prochaine Assemblée Générale de la FFBB afin de pouvoir également y exprimer leurs observations.

Vote du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'Assemblée.

- **le budget prévisionnel est adopté à la majorité (2 clubs représentant 496 voix votant contre).**

M. Jean-Bastien Lacroix remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée.

Questions relatives aux commissions Technique et Compétitions 5x5

Aucune question n'est formulée concernant les commissions Technique et Compétitions 5x5.

M. Francis Bordenave rappelle que la principale évolution concerne la mise en place du jeu en 4 contre 4. Le Comité est actuellement dans l'attente de la validation de la FFBB afin de pouvoir expérimenter un format composé de 5 quart-temps de 5 minutes.

Dans l'hypothèse où cette organisation ne serait pas retenue par la Fédération, une alternative sera étudiée et présentée aux clubs à la rentrée de septembre.

Il précise que ce nouveau fonctionnement a déjà été présenté aux clubs lors de la réunion organisée à Orthez et que les participants ont semblé en comprendre les objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Intervention de Mme Florence LAGOUYTE, Membre du CDOS 64

Mme Florence Lagouette rappelle que les difficultés budgétaires, notamment liées à la baisse des subventions, concernent l'ensemble du mouvement sportif, y compris le Comité Olympique. Elle souligne que les actions menées dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques permettent néanmoins de poursuivre certains dispositifs.

Elle indique notamment que le retour du « **Passeport** », dans des conditions similaires à celles appliquées il y a deux ans, constitue une bonne nouvelle pour les licenciés, en permettant d'alléger le budget des familles.

Répondant aux interrogations régulièrement formulées sur l'utilité du Comité Olympique, elle présente plusieurs actions menées sur le territoire.

Concernant la prévention des violences dans le sport, elle rappelle l'organisation de conférences et d'actions de sensibilisation à la non-violence, qui ont notamment concerné **200 élèves de primaire et 100 jeunes issus de sections sportives**. Elle précise que ces publics représentent les futurs sportifs, toutes disciplines confondues. Des représentants du basket ont également participé à ces actions.

Elle évoque également l'organisation de cinés-débats, dont une expérimentation menée à Oloron avec la participation du club local, ainsi que la mise en place d'un collectif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, une problématique malheureusement toujours d'actualité.

Le Comité Olympique propose par ailleurs des formations et des interventions auprès des clubs et des comités. Les structures intéressées sont invitées à prendre contact avec les salariés du Comité.

S'agissant du collectif d'arbitres, elle indique que celui-ci est actuellement en sommeil, mais qu'une relance pourrait être envisagée si le rugby venait à rejoindre cette initiative.

Elle présente également les actions développées autour du **sport-santé et du bien-être**, notamment à travers une labellisation régionale « Sport et Handicap », dans laquelle plusieurs clubs de basket sont engagés.

Elle rappelle enfin l'organisation des **Journées Nelson Paillou**, qui réunissent plus de **5 000 participants et bénévoles**, ainsi que le rôle de représentation assuré par le Comité Olympique auprès de l'ensemble des disciplines sportives, dont le basket.

Elle conclut son intervention en rappelant que l'État renouvelle, à compter de la rentrée, le dispositif du Passeport.

Remise du Label Citoyen par Mme Florence Lagouyte

Mme Florence Lagouyte procède à la remise du **Label Citoyen départemental**, certains labels étant également attribués au niveau régional par la Ligue.

Elle précise que plusieurs clubs du Comité ont déposé un dossier cette saison, entre quatre et cinq clubs, mais que l'ensemble des résultats et certificats officiels n'ont pas encore été transmis.

Elle remercie M. Olivier Legresy, référent départemental du Label Citoyen, pour son accompagnement et son investissement dans le suivi des dossiers tout au long de la saison.

Un certificat est remis au club de **Lons**. Les autres distinctions seront attribuées ultérieurement, dès réception des documents officiels.

Le Comité est également félicité pour son classement régional dans le cadre du Label Citoyen, avec une première place à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et une présence dans le top 10 national.

Intervention de M. Benoît DUCASSE, Trésorier de la ligue

M. Ducasse excuse l'absence de M. Pierre Dufau, Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, retenu à l'Assemblée Générale du Comité de Gironde, ainsi que celle de M. Éric Camblats, présent à l'Assemblée Générale du Comité 40 en qualité de Secrétaire Général de la Ligue.

M. Benoît Ducasse remercie le Comité pour son invitation et indique être heureux de participer pour la deuxième année consécutive à l'Assemblée Générale. Il souligne les liens entretenus avec le club du MBS, qu'il connaît notamment à travers les rencontres de championnat disputées avec son propre club, ainsi que les relations amicales nouées avec certains bénévoles.

Il adresse ses félicitations au Président du club pour son parcours et son engagement au cours de cette dernière année à la tête de la structure, et lui souhaite une bonne retraite sportive ainsi qu'une excellente saison prochaine.

Après avoir pris connaissance des différents rapports présentés, M. Ducasse félicite le Comité pour la qualité, la précision et la clarté des documents communiqués. Il indique avoir assisté la veille à l'Assemblée Générale du Comité du Lot-et-Garonne, dont le format était plus succinct, et souligne l'intérêt de la présentation réalisée, notamment sur le plan financier, qui pourrait constituer une source d'inspiration pour la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Il félicite l'ensemble des élus du Comité pour leur implication dans le fonctionnement et le développement de la structure, ainsi que les Présidents de clubs et leurs équipes pour le travail accompli tout au long de la saison. Il rappelle l'investissement important des bénévoles et les nombreuses heures consacrées au fonctionnement des clubs.

Résultats sportifs et félicitations

M. Ducasse salue le retour de l'Élan Béarnais en Betclic Élite pour la saison prochaine. Il souligne que cette accession, trois ans après la descente du club, constitue un événement positif pour le département et la région, et félicite le club pour le travail de restructuration accompli.

Il adresse également ses félicitations aux équipes du Comité 64 qui se sont illustrées dans les compétitions régionales, notamment lors des phases finales organisées à Pomarez et à Cognac.

Il félicite les officiels du département et adresse une mention particulière à Mme Lilou Humbert, qui accédera la saison prochaine au statut HN4 lui permettant d'officier sur des rencontres de Ligue Féminine de Basket. Il souligne le travail accompli et l'accompagnement dont elle a bénéficié, notamment lors du week-end à Cognac.

Formation et vivre ensemble

Concernant la formation, il présente les actions menées par l'IRFBB (Institut Régional de Formation du Basket-Ball), qui confirme une dynamique positive pour la saison 2025-2026 avec une offre de formation davantage structurée, l'ouverture d'une session BPJEPS à Saintes ainsi qu'une session CD2SA. Il souligne également la progression des effectifs et le renforcement de la présence territoriale.

Pour la saison 2026-2027, les perspectives portent notamment sur :

- une plus grande rigueur administrative ;
- un renforcement de la proximité avec les territoires ;
- le développement de nouvelles formations.

Il présente notamment le TTBB (Technicien Territorial de Basket-Ball), destiné aux professionnels du basket et constituant une étape préalable au DEJEPS, ainsi que le CCP Sport Adapté (Certificat Complémentaire Professionnel), permettant aux titulaires d'une carte professionnelle d'encadrer des publics en situation de handicap mental ou psychique et présentant des troubles du neurodéveloppement.

Il invite les clubs intéressés à se rapprocher de Mme Tessa Banos, Directrice de l'IRFBB, ou de Mme Christina Rio, première Vice-Présidente de la Ligue, élue fédérale et régionale en charge de la formation.

Concernant le développement du « vivre ensemble », M. Ducasse rappelle que la Ligue Nouvelle-Aquitaine a recruté Mme Perrine Barré dans le cadre d'un emploi partagé à 50 % avec le Comité de Gironde. Ses missions reposent sur trois axes : former les bénévoles, salariés et apprentis BPJEPS aux différentes pratiques ; structurer un réseau régional à partir des clubs labellisés ; développer un réseau de formateurs capables d'accompagner durablement les territoires.

Cette première saison a permis de poursuivre la dynamique de labellisation avec 78 labels actifs en Nouvelle-Aquitaine, répartis comme suit :

- 47 labels Micro Basket ;
- 26 labels Basket Santé ;
- 2 labels BaskeTonik ;
- 3 labels Basket Inclusif.

M. Ducasse souligne que ce réseau de clubs engagés constitue un véritable levier de développement auprès de nouveaux publics.

Évolutions sportives et compétitions

M. Ducasse présente un bilan des évolutions intervenues dans les championnats régionaux.

Chez les seniors féminines, une nouvelle organisation en trois niveaux a été mise en place afin d'améliorer la structuration des compétitions et de réduire les écarts de niveau. Les formats avec poules resserrées ainsi que les phases de play-off et play-down ont permis de renforcer l'intérêt sportif tout en limitant les coûts. La RF3 évoluera ainsi de 42 à 48 équipes.

Chez les seniors masculins, la réforme de la RM3 a permis d'apporter davantage de lisibilité. Pour la prochaine saison, le 10e de la phase 1 de RM3 intégrera les phases de play-down.

Chez les jeunes, le maintien d'une division unique féminine a permis de conserver des compétitions homogènes et stables. Les formats évoluent également avec des phases finales davantage visibles et représentatives. La saison prochaine, l'équipe la mieux classée recevra lors du match retour.

Les Coupes régionales Sud-Ouest poursuivent leur développement en matière d'attractivité, de visibilité et de qualité d'organisation. M. Ducasse souligne notamment la réussite de l'édition organisée à Pomarez.

Statut de l'entraîneur

M. Ducasse indique une augmentation significative du nombre de clubs sanctionnés au titre du statut de l'entraîneur.

Cette situation s'explique notamment par une diminution de l'offre de formation continue proposée par les Comités ainsi que par l'augmentation du volume horaire nécessaire pour répondre aux exigences fédérales.

Une réflexion est engagée : en l'absence d'une évolution de l'offre de formation territoriale, un retour à un format regroupé sur un site unique, historiquement situé du côté de Limoges, pourrait être envisagé malgré les contraintes supplémentaires induites.

Au cours de la saison écoulée, 39 sessions ont été organisées sur le territoire, dont 15 proposées par les groupements sportifs et les autres à l'initiative de 9 Comités Départementaux ou de la Ligue, pour un total de 423 participants, contre 43 sessions et 970 participants la saison précédente.

Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

M. Ducasse précise que l'augmentation du prix des licences sera évoquée lors de l'Assemblée Générale fédérale prévue à Lyon début octobre.

Il rappelle que l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine se tiendra le week-end suivant à Jonzac et invite les clubs à y participer afin de pouvoir échanger sur leurs préoccupations.

Il remercie enfin le club du MBS pour son accueil.

Questions adressées à M. Benoît Ducasse

Une question est posée concernant la possibilité d'organiser les Assemblées Générales de la Ligue en visio, compte tenu de l'étendue du territoire régional et des contraintes de déplacement.

M. Ducasse indique qu'une évolution du format des Assemblées Générales est envisagée à compter de la saison 2027-2028, avec une organisation en début de saison (septembre), permettant notamment la présentation des rapports, dont les éléments financiers.

Il précise qu'à ce jour, la mise en place d'un dispositif à distance nécessite une validation fédérale ainsi qu'une modification des statuts.

Il rappelle que la participation aux Assemblées Générales de la Ligue est obligatoire pour les clubs engagés en championnats de France et régionaux, sans possibilité de procuration. Pour les clubs évoluant en D1 seniors, seuls les clubs accédant au niveau régional sont concernés par cette obligation.

Un représentant fait part de ses interrogations concernant le montant de l'amende appliquée en cas d'absence (320 €), au regard des frais de déplacement importants que peuvent représenter certains trajets.

Il est précisé que le choix des lieux d'organisation des Assemblées Générales, comme Jonzac, répond à une volonté d'assurer une représentation équilibrée des différents territoires de Nouvelle-Aquitaine.

18

Infrastructures et subventions

Un participant souligne la nécessité d'un accompagnement renforcé de la Fédération auprès des collectivités afin d'améliorer les infrastructures sportives comme cela est fait dans d'autres sports.

Il attire l'attention sur la baisse des subventions et les difficultés rencontrées par les clubs pour disposer de salles répondant aux exigences d'homologation.

Cette remarque est prise en compte et sera transmise aux instances concernées.

Deuxième partie des récompenses

La cérémonie de remise des récompenses se poursuit avec l'attribution des médailles de bronze aux récipiendaires suivants :

- Mme Marie-Laure Bedoura (Sault de Navailles) ;
- M. Arnaud Brantus (ASC Pau BC) ;
- M. Francis Estanguet, Président du BC Haut Béarn ;
- Mme Alison Hernandez (Union Jurançonnaise) ;
- M. Jean-Marc Hourcadette (Amicale Lahourcade).

Des distinctions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine 2025 devaient également être remises, notamment à la famille Jakubowski, à Mme Mylène Platel, ainsi qu'une lettre de félicitations à Mme Justine Puyau.

Ces récompenses seront attribuées ultérieurement.

Questions diverses

Pass'Sport

Des difficultés techniques sont évoquées concernant la gestion du remboursement du Pass'Sport (50 €) pour les inscriptions réalisées via HelloAsso ou e-Licence.

Il est rappelé qu'une individualisation des montants peut être effectuée lors de la phase de préinscription afin de permettre la déduction automatique des 50 € pour les bénéficiaires identifiés. Une demande sera transmise au service assistance afin d'étudier la possibilité d'une automatisation de cette procédure.

Frais d'arbitrage

À compter de la prochaine saison, le règlement des frais d'arbitrage sera réalisé par virement bancaire. Les clubs devront prendre directement contact avec les arbitres concernés afin d'obtenir leurs coordonnées bancaires.

En raison des obligations liées au RGPD, le Comité ne peut pas transmettre de fichier regroupant les coordonnées bancaires des arbitres.

Les coordonnées des arbitres resteront accessibles via l'annuaire diffusé en début de saison. Cette procédure s'appliquera également aux arbitres intervenant en provenance du département des Landes.

Camp Arbitre

Il est indiqué qu'une dernière place reste disponible pour le Camp Arbitre prévu au mois d'août.

Clôture de l'Assemblée Générale

La séance se clôture par un hommage rendu à M. Claude Pontacq pour ses nombreuses années d'engagement au sein du Comité en qualité d' élu. Il poursuit désormais son implication au sein du Comité en tant que bénévole.

La séance est levée à 11h50

19

Mme Maria PATTE
Présidente du CD64



M. Francis BORDENAVE
Secrétaire Général du CD64

